La fête de la Pentecôte dans nos paroisses

A Saint-Martin. — Le jour de la Pentecôte la chorale Saint-Martin exécutera à la grand'messe, la messe solennelle de Samuel Rousseau, dont M. Robervilles, baryton, détaillera le merveilleux « O salutaris » accompagné des chœurs.

Aux grandes orgues, Mlle Bayart interprétera « Pentecôte » de Marty et le grand chœur en ré de Guilmant.

A la messe de midi, récital d'orgue par M. Perment.

Aux vêpres de 17 h., « Psaumes » de Ferruchot, « Regina cœli » d'Alchinger, « Maria mater gratiæ » de Gabriel Fauré par Mlle Vanoverberge et M. Milleville.

A Saint-Jean-Baptiste. — Demain dimanche de la Pentecôte, à la grand'messe de 10 h., exécution de la messe de la Pentecôte de E. Paladilhe, par le choral Saint-Jean-Baptiste, sous la direction de M. Marcelin, professeur de chant au conservatoire de Roubaix. Solistes : Mlles Sux, Fontier et Simone Piévet et MM. H. Piévet, Fl. Mullies e Th. Truyen. A l'orgue, M. Francis Schelstraete.

A la messe de 11 h. 30, récital d'orgue et chants de circonstance par le quatuor vocal du choral.

Un homme accusé d'avoir volé une motocyclette est arrêté

Nous avons dit hier que Mme Marie-Louise Fachaux, 10, rue Hilarion-Frémaux, avait déclaré à la police que son mari, Emile Fachaux, 26 ans, perceur en fer, avait volé en juin 1940 une motocyclette à Vieux-Berquin. La chose était exacte et M. Morlet, commissaire de police, trouva effectivement, sous un escalier, soigneusement dissimulée, une motocyclette démontée. Emile Fachaux, interrogé, déclara avoir trouvé cette machine sur la route, pendant l'évacuation. Mais, étant donné qu'il avait changé les plaques d'immatriculation, et qu'il avait falsifié la carte grise, il semble que l'intention de s'approprier cette moto ne peut pas être mise en doute.

Emile Fachaux a été laissé en liberté provisoire, mais un rapport sera envoyé au parquet sous l'inculpation de vol et usage de faux.

DEUX DE PLUS. — Il s'agit de vélos, bien entendu, chaque jour amenant son vol de bicyclettes.

M. Jules Camerlinck, 43 ans, employé, 62, rue des Ormeaux, à Wasquehal, eut sa machine enlevée devant un café de la rue des Champs, et M. Jules Samain, 44 ans, chauffeur de chaudières, avenue Paul-Bert, à Lys-les-Lannoy, eut son vélo volé dans le vestibule d'entrée de l'hôpital. On enquête sur ces deux affaires.

LES INDEMNITÉS POUR LOGEMENT ET CANTONNEMENT DE TROUPES. — Les habitants ayant eu des chambres occupées pendant le mois de mai, sont invités à déposer leurs bons de logement à la mairie, service des réquisitions et cantonnement (3e étage).

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — Demain dimanche 1er juin, de 10 à 12 h., au Café de l'Hippodrome, boulevard Gambetta, recette mensuelle; caisse de contre-assurance. Pour les demandes de liquidation de pension, dernier délai fin juin.

SECRÉTARIAT POPULAIRE DES BELGES, 57, rue Saint-Antoine). — Paiement du secours d'attente belge. Seuls les inscrits qui n'ont encore rien touché sont priés de se présenter aux heures suivantes: dimanche 1er juin, de 8 à 9 h., les lettres A, B, C; de 9 à 11 h., D, E, F; de 11 à 12 h., G, H, I, J, K. — Lundi 2: de 9 à 10 h., les lettres L, M, N, O; de 10 à 11 h., P, Q, R, S, T; de 11 à 12 h., V à Z.

Ne seront payés que ceux et celles qui sont inscrits au Bureau de bienfaisance ou au chômage; sont exclus ceux ou celles qui touchent une pension ou les allocations militaires. Aucun paiement ne sera effectué en dehors des lettres indiquées aux heures ci-dessus. Se munir du numéro d'inscription au secours. Aucune nouvelle inscription ne sera acceptée.

AVIS AUX BELGES DE LA RÉGION ROUBAISIENNE. — M. l'abbé J. Wannijn, aumônier des Belges du Nord, célébrera une messe, le dimanche 15 juin, à 9 h. 30, en la chapelle du Carmel, rue Saint-Antoine, pour le repos de l'âme de M. Jules Lamarque, soldat belge tombé au champ d'honneur, le 26 mai 1940. Les familles et groupements belges de Roubaix sont invités à y assister.

CLUB SYMPHONIQUE DE L'EPEULE. — Demain dimanche 1er juin, à 10 h., répétition générale au siège, 15, place d'Amiens.

CROIX

Trois arrestations à la suite d'un vol de balles de boules de ficelle à la C.I.M.A.

Les services de la Compagnie internationale des machines agricoles, à Croix, s'apercevaient depuis quelque temps de la disparition de balles de boules de ficelle, pesant vingt-cinq kilos.

M. Louis Debruyne, directeur, organisa une surveillance discrète et, jeudi matin, un gardien surprenait un manœuvre, Henri Degryse, 38 ans, demeurant 11, rue Louis-Constant, à Fiers, qui venait de fracturer une porte donnant sur le canal. D'autre part, vers 13 h. 15, le chef de service, en ouvrant une porte du magasin, aperçut un homme qui s'enfuyait en passant par une sortie donnant aussi sur le canal. Il lui donna la chasse et parvint à le rattraper. Il s'agissait de Robert Vasseur, manœuvre, 31 ans, demeurant rue Watt, cour Six, à Roubaix.

La gendarmerie de Roubaix fut prévenue et vint cueillir les deux lascars. Les gendarmes Brues et Davelay ouvrirent par la suite une enquête. Degryse volait les balles de ficelle et les portait chez une débitante de boissons, Mme Vanbutseel, 60, rue de Lille, à Croix, mais comme chaque colis était enlevé le jour même par Degryse ou Vasseur, la débitante ne pouvait s'imaginer à quel trafic se livraient les deux compagnes, qui ont reconnu avoir dérobé sept balles. Pour chacune de celles-ci, Degryse prétend avoir touché cent francs, que lui remettait un amateur de ficelle habitant rue Jules-Guesde, à Lys-les-Lannoy. Les gendarmes s'efforcent de découvrir ce receleur, ce qui ne tardera sans doute pas.

Au cours de leur enquête, les policiers furent amenés à interroger un manœuvre, Louis Deletrain, 37 ans, demeurant, 58, rue de Croix, à Roubaix, qui a reconnu avoir trempé dans trempé dans l'affaire.

Le directeur de la C. I. M. A. a, après inventaire, constaté la disparition de quarante-quatre balles de boules de ficelle, d'une valeur de 13 750 francs.

Degryse, Vasseur et Deletrain ont été maintenus en état d'arrestation et déférés au parquet.

LES BUREAUX DE LA MAIRIE seront fermés dimanche et lundi prochains, une permanence fonctionnera à l'état civil de 9 h. à 11 h., pour les déclarations de naissances et de décès et pour des cas urgents.

LA DISTRIBUTION DU LAIT PAR LES LAITIERS. — Les laitiers ne sont plus autorisés à distribuer le lait à domicile; ils sont tenus à le faire dans des dépôts en ville. La mairie nous prie d'annoncer que M. Anatole Delesalle, laitier à Willems, distribuera le lait à ses clients habituels dans les dépôts suivants: imprimerie Leclercq, rue de l'Amiral-Courbet; garage Bonte, rue Jean-Jaurès, 174; garage Willequet, rue Mirabeau.

Cette distribution est faite aux titulaires de cartes de priorité.

Pour les autres laitiers, la mairie fera connaître les lieux de dépôt dès que ceux-ci lui auront été signalés.

PHARMACIEN DE GARDE. — Dimanche 1er juin, M. Samson, rue de Lille.

JARDINS OUVRIERS. — Section Motte. — Les membres des jardins situés dans les parcelles 1, 2 et 2 bis (cartes de n° 1 à 94) sont invités à se présenter sans faute le lundi 2 juin, à 9 h. 30, à la réunion générale (bureau parcelle 1), au cours de laquelle la question de gardiennage de jour et de nuit sera effectivement mise au point.

Les jardiniers, empêchés par raison majeure, sont tenus d'en aviser le comité et de déléguer pour les représenter une personne, nantie de leur pouvoir.

WASQUEHAL

Les communions solennelles à Saint-Clément

Les cérémonies des communions solennelles auront lieu demain dimanche à l'église Saint-Clément, au Capreau. Soixante-neuf enfants (24 garçons et 45 filles) assisteront à la messe de communion qui sera célébrée à 7 h. Les jeunes communiants assisteront ensuite à la grand'messe solennelle de 10 h., puis aux vêpres solennelles, l'après-midi, à 16 heures.

UN LIVREUR A LA MAIN ÉCRASÉE EN DESCENDANT UN FUT DE BIÈRE DANS UNE CAVE. — Au cours de la matinée, vers 9 h., M. Robert Dequidt, 42 ans, garçon livreur à la grande Brasserie Moderne de Roubaix, occupé à descendre des tonneaux de bière dans la cave de l'estaminet J.-B. Lécroart, rue de Roubaix, a eu la main droite écrasée entre l'un d'eux et le mur de l'escalier. Le blessé a reçu des soins de M. le docteur Albert Descarpentries, de Roubaix, qui lui a ordonné un repos d'une quinzaine de jours, sauf complications.

AVIS IMPORTANT AUX JARDINIERS. — Les jardiniers appartenant aux groupes de jardins ouvriers attribués par les soins de la mairie dans les terrains de Mme Gros, du Bureau de bienfaisance (Gauquier), du fort du Petit-Wasquehal, de Mme Créteur, de M. Dewavrin, de Mme Motte, sont invités à indiquer dans la huitaine leurs nom et adresse au moyen d'une plaque en bois ou métallique de 20 c/m sur 6 c/m à planter sur la parcelle de terrain occupée, ceci, en vue de la délivrance de cartes et de la prise de disposition pour la garde des jardins potagers.

MAITRISE SAINT-NICOLAS. — Réunion générale le mardi 3 juin, à 20 h. 15, au siège, café Duprélle, place Fénelon.

PHARMACIEN DE GARDE. — Dimanche 1er juin et lundi 2 (Pentecôte), M. Wasselin, rue de la Vendée, pour le rayon de Wasquehal et Fiers-Breucq.

LOGEMENT ET CANTONNEMENT DE TROUPES. — Les personnes ayant logé ou cantonné des troupes ou parqué du matériel dans le courant du mois de mai sont invitées à remettre au plus tôt, à la mairie, bureau des archives, le billet de logement qui leur a été délivré, soit par la Standortkommandantur, soit par le commandant de l'unité logée.

Bienfaits de la Campagne

Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin d'ajouter à notre alimentation des sucs de plantes. Vous connaissez la célèbre Tisane aux 18 plantes : le Thé des Familles. Buvez chaque soir une tasse de cette délicieuse infusion, et, en respirant les parfums de la campagne, vous vous assurez une bonne digestion. Les 18 plantes du Thé des Familles agissent sur le foie, l'estomac et l'intestin. C'est le laxatif idéal, parce que c'est le meilleur laxatif végétal établi d'après une recette connue en Normandie depuis plus de quarante ans et qui réussit toujours. Le Thé des Familles est en vente chez votre pharmacien. 21314

WATTRELOS

Une distribution de colis pour les prisonniers

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, le comité a décidé de distribuer son troisième colis pour les prisonniers.

Ce colis comprendra les denrées suivantes : biscuits, pain d'épices, chocolat, sucre en morceaux, pâté, confiture, bouillon concentré, tabac ou cigarettes. Un secours supplémentaire en argent sera alloué pour les enfants de prisonniers, à raison de 5 francs par enfant.

Les denrées ne seront remises aux familles que sur présentation du livret de famille et de la dernière correspondance du prisonnier.

Pour faciliter la distribution et éviter l'encombrement, les familles devront suivre strictement l'horaire indiqué ci-après, en dehors duquel aucune remise de denrées ne sera faite. Les personnes retenues ou empêchées devront se faire remplacer aux heures fixées par une personne munie du livret de famille.

La distribution aura lieu au pavillon des vieux ménages. Elle sera gratuite pour tous les prisonniers, domiciliés à Wattrelos, quelle que soit leur nationalité. Toutefois, le comité acceptera bien volontiers l'offrande que les familles aisées voudront bien lui faire. A titre d'indication, il a fixé à 35 fr. la valeur de remboursement du colis.

Voici l'horaire de la distribution : mardi 3 juin, de 9 h. à 11 h., lettres A et B ; de 14 h. à 17 h., lettres C et D ; jusqu'à Dek ; mercredi 4, de 9 h. à 11 h., Del jusqu'à Der ; de 14 h. à 17 h., le reste de la lettre D ; jeudi 5, de 9 h. à 11 h., E à K ; de 14 h. à 17 h., L à N ; vendredi 6, de 9 h. à 11 h., O à S ; de 14 h. à 17 h., T à Z.

Se munir d'un sac à provisions.

LA BONNE HERBE ! — Mlle Marcelle Legrand, 19 ans, demeurant à Roubaix, rue et cour Marengo, 17, et plusieurs gamins ont fait l'objet de procès-verbaux.

Ils avaient été surpris arrachant de l'herbe dans une prairie située rue de Mouscron et appartenant à M. Louis Liagre, cultivateur, rue Jean-Jaurès, ou de la luzerne dans un champ situé rue du Petit-Moulin et appartenant à M. Dumortier, cultivateur, rue des Piats, à Tourcoing.

ARRESTATION D'UN EXPULSÉ. — Les gendarmes ont arrêté, rue du Mont-à-Leux, un sujet belge, Achille Tuyhem, 36 ans, domicilié à Mouscron, qui, depuis 1923, était l'objet d'un arrêté d'expulsion. Tuyhem a été conduit au parquet de Lille.

BUREAUX DE LA MAIRIE. — A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, les bureaux de la mairie seront fermés les dimanche 1er et lundi 2 juin, à l'exception du bureau de l'état civil, qui sera ouvert le lundi seulement, de 10 h. à midi.

ÉBOUAGE. — En raison de la Pentecôte, la tournée de l'ébouage du lundi 2 juin, dans le quartier du Crétinier, est reportée au jeudi 5 juin.

A LA GAULOISE. — Les jeunes gens désireux de se présenter aux épreuves qui auront lieu en septembre en vue d'obtenir le brevet sportif sont invités à se faire inscrire sans tarder au siège de la Gauloise, 6, rue Jean-Jaurès, où un entraînement spécial aura lieu tous les mercredis et vendredis, pour la préparation de ces épreuves pour tous les échelons, à partir de 12 ans.

PHARMACIENS DE SERVICE. — Pour le dimanche 1er juin, M. Delerue, 310, rue Carnot ; pour le lundi 2 juin, Mme Dobritz, 53, rue Jean-Jaurès.

AMICALE SAINT-LOUIS. — La commission de l'Amicale invite les anciens et les élèves de l'école Saint-Louis ainsi que leurs familles, à assister à l'obit solennel anniversaire qu'elle fait célébrer le lundi de la Pentecôte 2 juin, à 9 h. 30, en l'église saint-Maclou, pour les professeurs, les membres bienfaiteurs, les anciens et les élèves décédés.

AMICALE DES FILLES DU LABOUREUR. — Réunion le dimanche 1er juin, à 10 h. Jeux, bibliothèque.

FRATERNELLE DES COMBATTANTS. — Dimanche 1er juin, de 9 h. 30 à midi, permanence au siège, 19, Grand'Place. Paiement du deuxième trimestre de la mutuelle retraite. Renseignements divers, etc.

TOURCOING

La sûreté tourquennoise met fin aux exploits des cambrioleurs de l'usine Lepers-Duduve

TROIS ARRESTATIONS

L'enquête continue à la recherche du recéleur

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'œil de la police

A la suite d'une enquête, l'inspecteur Pierre Liagre apprenait qu'un certain nombre de ballots de laine avaient été chargés dans une habitation de la rue de Guisnes, pour une destination qui était demeurée inconnue. Ce n'était pas une indication sérieuse, nette et précise. Mais peu importe. Avec les quelques éléments qu'il possédait, l'inspecteur Liagre essaya d'analyser cette histoire.

Il y a une quinzaine de jours, il s'était même livré à une perquisition qui n'eut aucun résultat. Mais le policier ne se découragea pas. Il sentait qu'il y avait anguille sous roche et ce ne fut que lorsqu'il fut à peu près sûr de gagner la partie qu'il mit ses collègues au courant de ses recherches. Mais voici soudain qu'une...

...Plainte est déposée

Ceci datait de lundi dernier. A plusieurs reprises, la direction des établissements Lepers-Duduve, rue des Piats, avait constaté des vols de laines filées dans l'usine. Le silence avait été gardé sur ces faits, mais la direction avait engagé des veilleurs de nuit qui, au cours de la nuit du 24 au 25 mai, furent dérangés et tirés de leur sommeil par des visiteurs nocturnes.

Le chef de la sûreté chargea précisément l'inspecteur Pierre Liagre d'enquêter sur ce vol. Il se rendit avec son collègue Raymond Poulain aux établissements Lepers-Duduve. Ensemble, ils surprirent un ouvrier, Noël Poulain, qui emportait chez lui un kilo de laine, que ce dernier avait dissimulé sous ses vêtements. Une perquisition immédiate eut lieu mais elle ne répondit pas aux aspirations de M. Pierre Liagre qui espérait trouver mieux. Décidément, cette piste n'était pas la bonne. Noël Poulain fut arrêté, ainsi que nous l'avons relaté, mais l'enquête continua avec, cette fois, le concours de l'inspecteur Louis Allard, qui fut de la partie.

Trois mousquetaires enquêtent

Pierre Liagre avait son idée bien arrêtée. Il avait fait certains rapprochements et il exposa son plan à ses collègues. De toute façon, on ne pouvait rien retirer des indications données par les veilleurs de nuit. Tout ce que l'on savait, c'était que les cambrioleurs s'étaient enfuis par le toit.

Un premier coup fut tenté chez Raymonde Roselle, ouvrière d'usine, âgée de 36 ans, et demeurant rue de Guisnes, cour Saint-Augustin, 20. C'est là qu'une première fois déjà Pierre Liagre s'était présenté pour perquisitionner. Ce jour-là il fut un peu plus heureux. Une heure plus tôt il l'eut été davantage, car il aurait trouvé trace des marchandises qu'il recherchait. Sa visite, cependant, ne fut pas complètement inutile, car elle permit que confirmer ses soupçons et éclairer sa piste.

Une première arrestation

Un second coup fut marqué par l'arrestation de Maxime Lauwerie, âgé de 26 ans, domicilié 62, rue de la Croix-Rouge. Ce Lauwerie est l'ami de Raymonde Roselle. Invité à s'expliquer sur certains petits faits dont les inspecteurs avaient connaissance, Lauwerie demeura stupéfait. Il se sentit perdu et, volontiers, « se mit à table ». Sa confession correspondait à peu de chose près à ce dont se doutait l'inspecteur Liagre. Il n'y avait pas à dire, la piste était bonne et le flair avait admirablement servi le policier.

Une seconde arrestation

Tandis que M. Lelay continuait son interrogatoire, les inspecteurs Allard et Poulain recherchaient Gilbert Steuperaert, le camarade de Lauwerie.

Steuperaert est un garçon âgé de 19 ans. Il demeure rue de la Potente, baraquement 3, sur le territoire de Wattrelos. Comme il travaille à l'usine Lepers-Duduve, ce fut un jeu pour les policiers de lui mettre la main au collet. Confronté avec Lauwerie, Steuperaert passa lui aussi des aveux, et toute la lumière se fit enfin sur cette ténébreuse affaire. Et voici comment, à la faveur de ce qu'ils racontèrent, on peut expliquer les choses :

Un chef de bande de 19 ans

Il y a six semaines environ que Gilbert Steuperaert conçut le dessein de cambrioler l'usine Lepers-Duduve. Il s'ouvrit de son projet à Lauwerie, qu'il entraîna dans son sillage. Celui-ci, aux dires de Steuperaert, n'aurait pas grand'chose à faire. Un peu de surveillance tout au plus. Et puis, on était cambrioleur ou on ne l'était pas. Steuperaert voulait être chef de bande et il entendait que ceux qui travailleraient sous ses ordres lui obéissent aveuglément.

D'un autre côté, Raymonde Roselle avait besoin d'argent. Le désir de satisfaire son amie acheva de décider Lauwerie, et une première expédition fut décidée. Les deux compères s'étaient mis d'accord pour opérer la nuit et apporter la marchandise chez Raymonde Roselle.

Leur coup décidé, ils escaladèrent la porte de l'usine donnant sur la rue du Caire. Ils se trouvèrent rapidement dans la teinturerie. Steuperaert connaissait le sérail et, avec Lauwerie, il fit main basse sur une certaine quantité de laine, qu'ensemble les larrons déposèrent chez l'amie de Lauwerie.

Un acheteur fut trouvé qui emporta la marchandise à son tour. Sur le produit de la vente, Steuperaert et Lauwerie touchèrent chacun douze cents francs et Raymonde Roselle reçut deux cents francs.

Une seconde expédition

« Il n'y a pas à dire, répétait Steuperaert, mon truc a du bon. » Une seconde fois il entraîna Lauwerie à sa suite. Cette fois, les compères abordèrent un réverbère de la rue de l'Epine pour gagner le toit plus facilement. Ils renouvelèrent leur opération sur un plan plus large cependant. Raymonde Roselle reçut de nouveau sa part de deux cents francs, mais Steuperaert et Lauwerie touchèrent chacun deux mille sept cents francs pour leur dérangement.

Une nouvelle recrue

Chose curieuse, aucune plainte n'avait été déposée à la suite de ces deux premiers vols. Pourtant, la quantité de laine enlevée était évaluée par la direction de l'usine à la coquette somme de 25.000 francs.

Enhardis par ce silence, Steuperaert projeta une troisième expédition. Mais il reçut la visite d'un ami, Léon Vandensten, âgé de 26 ans, cafetier, 11, rue d'Havre.

— Travailles-tu encore la nuit ? lui demanda Vandensten.

— Mais oui, pourquoi pas, répondit Steuperaert.

— Si tu as encore du « boulot » devant toi, préviens-moi, j'ai besoin d'argent, ajouta Vandensten.

Ce fut marché conclu pour le 12 mai dernier.

Steuperaert emmena avec lui Vandensten et il recommença le coup qu'il avait déjà exécuté précédemment avec Lauwerie. Cette fois, la marchandise fut transportée chez Vandensten. Il y avait environ quatre-vingt-dix-huit kilos de laine filée.

Une baladeuse qui vient bien à point

Les deux compères avaient la marchandise; il convenait de la liquider au plus tôt. Or, un après-midi, un chiffonnier répondant au nom de Gilbert Verhest, domicilié, 405, rue des Trois-Pierres, se trouvait dans le café de Vandensten.

— Dis donc l'ami, j'ai une course à faire. Trois colis à transporter rue Gustave-Scalbert. Veux-tu les charger sur ta baladeuse, je te paiera ton voyage?

— D'accord, répondit Verhest.

Les ballots furent chargés par Steuperaert et le convoi prit la direction indiquée. Une fois la rue Gustave-Scalbert atteinte, on déchargea les ballots. Steuperaert donna cent soixante-dix francs au chiffonnier en lui intimant l'ordre de déguerpir.

Tout s'était très bien passé; les deux compères empochèrent chacun la somme de six mille quatre cent cinquante francs.

L'éveil est donné Une plainte est déposée et des veilleurs gardent l'usine

Mais ce petit jeu bien tranquille ne pouvait durer indéfiniment sans préjudice pour l'usine. A la suite du troisième vol, la direction déposa une plainte pour vol de laine et des veilleurs de nuit furent affectés à l'établissement.

Une dizaine de jours se passèrent sans que rien vînt troubler les veilleurs, mais bientôt ils allaient recevoir une visite.

Une quatrième expédition Quelqu'un troubla la fête... mais le chef de la bande est « verni »

Steuperaert et Vandensten décidèrent de tenter un nouvel exploit dans la nuit du 24 au 25 mai. A la nuit tombante, ils refirent le chemin qui les conduisit rue de l'Epine, escaladèrent le même mur à l'aide du même réverbère et gagnèrent la teinturerie par le même chemin. Ils achevaient de remplir leurs sacs; ils en étaient au sixième, quand, soudain, quelqu'un troubla la fête. A quelques mètres d'eux, une lampe électrique venait de s'allumer. L'un des veilleurs s'était réveillé. Laissant sur place leur butin, les deux cambrioleurs prirent la fuite par leur chemin coutumier. Tandis qu'il abordait le toit, Steuperaert, dans son excès de vitesse tomba d'une hauteur de six mètres, mais comme un bon chat, il ne s'était fait aucun mal et avec autant d'agilité que la première fois, il grimpa sur les caisses pour atteindre le toit et se sauver.

Enquête et confrontations

Lorsqu'ils eurent terminé leur récit, il ne restait plus qu'à arrêter le troisième larron, Vandensten. Ce qui fut fait. Des confrontations eurent lieu ensuite entre les cambrioleurs et leurs complices Raymonde Roselle, l'amie de Lauwerie; Florida Hocman, la mère de Steuperaert et Simone Gills, la femme de Vandensten.

Ensemble ils avouèrent avoir liquidé à un Belge la marchandise volée. Simone Gills essaya bien de nier tout d'abord, mais la découverte dans son grenier de sacs identiques à ceux de la maison Lepers-Duduve et provenant du vol précédent, ne fit que renforcer les soupçons des policiers.

D'autre part, au cours d'une perquisition chez Steuperaert, une somme de six mille cinquante francs provenant des ventes de laine, fut trouvée au-dessus d'une pendule.

Après avoir terminé son interrogatoire, M. Lelay maintint l'arrestation des trois cambrioleurs qui furent déférés au parquet dans la journée de vendredi les trois femmes mêlées à cette affaire ont été inculpées de complicité de vol et de recel.

Louis Chauvel.

A LA PATRIOTE. — Entraînement général des pupilles, de 18 à 19 h., mercredi 4 juin, et pour les adultes, de 19 h. à 20 h. 30, sous la direction de M. Henri Mazure. Entraînement aux appareils et application de la nouvelle méthode Hébert.

LANNOY

Les trafics claudestins

Le maréchal des logis-chef Duval avait eu l'attention attirée par le manège de deux hommes, porteurs de valises, qui avaient rapidement fait demi-tour en arrivant à proximité de la caserne de la rue de la gendarmerie. Ayant réussi à les rejoindre dans la rue des Ecoles, le chef Duval procéda à la visite des deux valises ; l'une renfermait 1 kg 500 de beurre et 2 kg 200 de viande de porc, et l'autre, 6 kilos de beurre.

Le transport de ces marchandises étant interdit, celles-ci ont été saisies et déposées à la mairie et les deux hommes qui les destinaient, paraît-il, à des parents habitant la région, ont fait l'objet d'un procès-verbal qui a été adressé au Parquet de Lille. Il s'agit de MM. Julien Laderière et Gustave Branteghem, demeurant tous deux, 24, rue Pont-Applicourt, à Abbeville.

LYS

Pour les prisonniers lyssois, des artistes de valeur prêteront leur concours lundi

Deux jours à peine nous séparent du concert-apéritif organisé par l'actif comité d'entr'aide, au profit des prisonniers lyssois.

C'est, en effet, lundi prochain (Pentecôte), de 10 h. à 13 h., dans la jolie salle du Carioca, qu'aura lieu cette manifestation philanthropique, appelée à connaître un très gros succès. Le programme est de qualité et vaudra la participation d'artistes régionaux particulièrement appréciés.

Citons Mlle Hélène Bachelet, Mme Proisy, M. Terney, tous trois du Grand Théâtre de Roubaix ; M. Roberyri, dont la réputation a depuis longtemps dépassé le cadre régional ; l'orchestre « Bob and Cockney », dont chaque exhibition constitue un véritable régal et, enfin, l'ensemble « Stellio » de Lys.

Un paquet de cigarettes ou de tabac permettra l'accès de la salle à deux personnes, ou à défaut la somme correspondante.

SYNDICAT AGRICOLE. — Lundi 2 juin, à 14 heures, au siège, chez M. Bauffe, débitant de tabacs, rue Jules-Guesde, paiement des primes d'assurance-accidents.

FLERS-LEZ-LILLE

M. Gérard Fruleux, blessé en prenant le Mongy à la marche, a été amputé du pied gauche

Mardi dernier, nous avons relaté l'accident survenu à M. Gérard Fruleux, 21 ans, instituteur, domicilié à Bailleul, 22, rue de Lille, qui, en voulant sauter, à la Planche-Epinoy, sur un mongy qui avait déjà dépassé l'arrêt, manqua le marche-pied et glissa sous le véhicule dont une des roues lui écrasa le pied gauche.

M. Fruleux avait été transporté à la clinique de l'hôpital « La Fraternité » à Roubaix, où on a dû lui amputer le pied vendredi. L'état du blessé est satisfaisant.

Un peintre tombe d'une hauteur de sept mètres et se blesse sérieusement

Vendredi, vers 11 h. 30, un ouvrier peintre, M. Jean Vandermessche, 59 ans, domicilié 16, rue Victor-Hugo, travaillait à l'usine Saint-Gobain, pour le compte de M. Victor Broucke, entrepreneur de peinture, rue de Wasquehal. Ouvrier peintre était monté sur un échafaudage, à quelque huit mètres du sol. Soudain, on ne sait trop comment, il perdit l'équilibre et tomba dans le vide.

On s'empressa autour de lui, et M. le docteur Defrenne, appelé à lui donner des soins, releva une fracture de la cinquième côte, une fracture par éclatement de la rotule, des plaies contuses à la mâchoire et une fracture des os du nez.

Le blessé a été admis à l'hôpital « La Fraternité » de Roubaix. Son état est sérieux.

LE PAIEMENT DES ALLOCATIONS DE CHOMAGE et de secours aux familles sans ressources aura lieu, pour le Breucq, à la mairie-annexe, le mercredi 4, juin, de 14 h. à 17 h.

PERTE DE TICKETS. — La mairie avise les boulangers et épiciers de la ville que les tickets de pain portant les numéros 7016 et 4644 ont été égarés par leur propriétaire. Ils sont invités à ne pas servir la personne qui se présenterait avec ceux-ci et, le cas échéant, de retenir par devers eux les tickets en question.

LEERS

MUTILÉS ET INVALIDES DU TRAVAIL. — Permanence, le dimanche 1er juin, de 11 h. à midi, au Foyer populaire.

LA BIBLIOTHÈQUE DU CERCLE SAINT-LOUIS sera ouverte le dimanche 1er juin, de 11 h. à midi.

MUTUELLE RETRAITE DES ANCIENS COMATTANTS. — Paiement des retraites de juin, demain dimanche 1er juin, de 11 h. à 12 h., au siège, 1, rue de Roubaix.

HEM

VITAMINES. — Les titulaires de cartes délivrées à Hem peuvent réclamer gratuitement les vitamines à leur pharmacien habituel, qu'il soit d'Hem, Roubaix, Lannoy ou ailleurs.

ANNAPPES

IL EST DEFENDU DE CUEILLIR DE L'HERBE DANS LES PATURES. — La gendarmerie a dressé des procès-verbaux à un jeune homme, Emile Nevers, 19 ans, 5, rue des Ecoles, et à un autre âgé de 16 ans, qui, sans souci du bien privé, cueillaient de l'herbe dans un pré.

BACHY

UN VOL DE PLANTS DE POMMES DE TERRE. — Le garde champêtre de Bachy, M. Quique, ayant, de chez lui, aperçu deux personnes qui, à une certaine distance, fouillaient un champ appartenant à M. Dhellemmes, cultivateur à Bachy, s'arma de ses jumelles et parvint à reconnaître formellement les délinquants. Fort de cette constatation, il alla au domicile de ces derniers, Marie Demessinne, 55 ans, rue de la Tarte, et un gamin de 13 ans, habitant aussi la commune. Ils ont tous deux fait l'objet d'un procès-verbal pour vol de plants de pommes de terre.

A la Société des beaux-arts de Roubaix-Tourcoing

L'exposition de la Société des beaux-arts de Roubaix-Tourcoing touche à sa fin. La clôture du Vme Salon est fixée définitivement au lundi 2 juin, à 17 h. A partir de ce moment, les exposants pourront se présenter pour retirer leurs toiles et cette opération se poursuivra jusqu'au mardi 3 juin, à midi.

Grâce au don généreux de deux bienfaiteurs, la société a pu récompenser ceux des élèves de l'école des beaux-arts qui avaient pris part au concours d'affiches pour annoncer ce Vme Salon. Ces affiches, d'une belle tenue artistique, représentent un travail important ; c'est pourquoi la Société des beaux-arts a tenu à traduire sa reconnaissance envers ces jeunes gens en leur décernant des prix de valeur.

Les allocations militaires et délégations de solde

En vue d'une révision des droits des familles de mobilisés au maintien de l'allocation militaire, une déclaration spéciale doit être souscrite par tous les bénéficiaires. Un exemplaire de cette déclaration est à retirer d'urgence au bureau militaire de la mairie annexe, 2, rue Paul-Doumer, et à déposer dûment rempli au même endroit avant le 7 juin, en produisant une des pièces justificatives indiquées au questionnaire.

Les communions solennelles en la paroisse Saint-Joseph...

La cérémonie des communions solennelles en la paroisse Saint-Joseph de la Croix-Rouge, aura lieu demain dimanche 1er juin. Un cortège se formera au cercle pour conduire les enfants processionnellement à l'église à 7 h., où les communiants feront leur acte de profession de foi chrétienne. La messe aura lieu à 7 h. 20 et la grand'messe à 10 h. 15. Les vêpres seront chantées à 15 h. 45 ; celles-ci seront accompagnées de la prière des enfants pour leurs papas prisonniers et suivies des cérémonies touchantes de la rénovation des vœux du baptême et de la consécration à la Sainte-Vierge.

Les chants seront exécutés par la chorale paroissiale. Les prédications seront données par le R. P. Parent, des missionnaires de Marie, qui a préparé les enfants à ce grand acte de leur vie chrétienne. La messe d'actions de grâces aura lieu le lundi, à 7 h. 45.

...à Notre-Dame-de-Consolation

La cérémonie des communions solennelles aura lieu demain dimanche en la paroisse Notre-Dame-de-Consolation. Les messes auront lieu à 6 h., 6 h. 30, 7 h., 7 h. 30, 10 h. et 11 h. 30. La messe de communion sera dite à 7 h. 30 et les vêpres seront chantées à 16 h. Les prédications de la journée seront données par le R. P. Everaere, missionnaire diocésain. Les chants seront exécutés par la chorale paroissiale.

UN FEU D'USINE. — Vendredi, vers 15 heures, une étincelle échappée d'un batteur a provoqué un commencement d'incendie dans la salle des mélanges de la filature de coton Motte et Cie, rue des Piats. Les pompiers sont intervenus pour éteindre le feu ; les dégâts, assez importants, consistent en matières premières et en une machine.

AUDITION D'ORGUE. — Voici le programme de l'audition d'orgue qui sera donnée demain dimanche, à 11 h. 30, en l'église du Sacré-Cœur, par M. Albert Heinrich, organiste de la paroisse : « Menuet » de Grieg — « Offertoire de la Pentecôte », de Billeton ; « Mélodie » de Guillemant, et « Sortie » de Billeton.

GROUPE LOCAL DE LA LÉGION D'HONNEUR. — Un obit sera célébré dimanche, à 11 h. 30, en l'église Saint-Jacques, à la mémoire de M. Oscar Van Bockstael, chevalier de la Légion d'honneur. Tous les membres du groupe sont invités à y assister, porteurs de leurs insignes. D'autre part, les sociétaires du jeu de boules de « Magenta » sont priés de se joindre aux légionnaires pour rendre hommage à la mémoire de leur camarade et ami.

MOUVAUX

Le Conseil municipal porte à 160 francs l'allocation mensuelle aux vieillards

Il nomme de nouveaux gardes pour la surveillance des jardins ouvriers et des cultures

Le conseil municipal de Mouvaux s'est réuni hier vendredi, à 19 h., à l'hôtel-de-ville, sous la présidence de M. Albert Boudewyn, maire.

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 7 mars 1941, approuvé à l'unanimité, l'assemblée passe à la discussion de l'ordre du jour :

Comptes et budgets de l'hospice. — Ces comptes sont approuvés. A savoir : 1° compte de gestion du receveur pour l'exercice 1940, qui représente un excédent de recettes de 111.223 fr. 40 ; 2° budget additionnel de l'exercice 1941 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 114.023 francs; 3° budget primitif de l'exercice 1942 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 174.631 fr. 99.

Comptes et budgets du Bureau de bienfaisance. — Le compte de gestion du receveur pour l'exercice 1940, présentant un excédent de recettes de 9.541 fr. 10 ; le budget additionnel de l'exercice 1941 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 9.631 fr. 10 ; le budget primitif de l'exercice 1942 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 123.440 francs, sont aussi approuvés.

Assistance aux vieillards, infirmes et incurables. — Par application de la loi du 29 mars 1941, portant modification de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, l'allocation mensuelle est portée à 160 francs. De plus, l'âge d'admission est ramené de 70 à 65 ans.

Police municipale. — Afin de renforcer la surveillance des jardins ouvriers et des cultures et les mettre à l'abri de toutes déprédations ou actes de maraudage, le conseil municipal nomme aux fonctions quatre gardes auxiliaires, ce qui porte l'effectif total à dix gardes titulaires et auxiliaires.

Après l'examen de diverses questions, le huis clos est prononcé